

Liberté Égalité Fraternité

LE PRÉFET

Direction Départementale des Territoires Service Eau et Risques Unité Qualité de l'Eau

Auch, le

2 4 MAI 2023

Monsieur,

Votre dossier de demande de déclaration au titre des articles L 214-1 à L 214-8 du code de l'environnement, relatif au projet de construction d'un lotissement de 16 lots au lieu-dit « Lascoume » sur la commune de Preignan a été déposé sous forme papier et porte le numéro 32-2022-0100011393.

Un récépissé a été délivré le 10 février 2023. En l'absence d'opposition dans le délai imparti, l'opération projetée peut être entreprise en vertu d'une autorisation tacite, conformément à l'article R.214-33 du code de l'environnement.

Les ouvrages, les travaux et les conditions de réalisation et d'exploitation doivent être conformes au dossier déposé qui doit lui-même être compatible avec la réglementation en vigueur.

Copies de la déclaration, du récépissé et du présent courrier sont adressées dès à présent à la mairie de PREIGNAN où cette opération doit être réalisée, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la Direction Départementale des Territoires du Gers durant une période d'au moins six mois.

La décision tacite qui a été prise est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de votre part dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois dans les conditions définies à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement à compter de la date d'affichage à la mairie de PREIGNAN.

Le présent accord ne dispense en aucun cas le déclarant de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation P/ <u>le directeur départemental des territoires</u>

aotheric du service eau et risques

Valérie LA OMBE-PIAMIAT

Pièce jointe :

- 1 certificat d'achèvement des travaux

Copie pour information:

ING.C - 1, Rue Van Gogh - 32 000 AUCH

Monsieur Benjamin SORRE 17, Rue du Castéra 32 550 PAVIE

Mél.: camille.diome@gers.gouv.fr Tél: 05 62 61 53 33 19 Place du Foirail - 32 000 AUCH www.gers.gouv.fr